

Association LA RUCHE, Centre Social de Laigné – St Gervais

Siège social : 34 Rue des Frères Bailleul
72220 LAIGNE EN BELIN

SIRET : 431 729 953 00015

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

C.R.L.C.

15 - 17, rue Gougeard - 72000 LE MANS - Tél. 02.43.76.14.14 - Fax 02.43.54.28.83 - E-mail : crlc@orange.fr
Société par actions simplifiées au capital de 37 053 € - SIRET 393 258 819 00019 - APE 6920 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association du Centre Social de Laigné - St Gervais en Belin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note A-1 Evénements principaux de l'exercice de l'annexe concernant la crise sanitaire liée au Covid-19.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « C-1 Détail des Subventions » de l'annexe ventile les financements reçus de l'exercice par financeur dans le cadre de votre secteur d'action sociale.

Nos travaux ont consisté à procéder à l'appréciation de la correcte affectation de ces subventions en fonction de leur objet.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilité du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le Mans, le 9 septembre 2022

S.A.S/C.R.E.C.
Le Commissaire aux comptes
David BLANCHARD

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel, applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés ; l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN

Actif	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			31.12.2020
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79 927.47	63 543.23	16 384.24	19 168.50
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	79 927.47	63 543.23	16 384.24	19 168.50
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 211.00		2 211.00	761.00
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	61.00		61.00	61.00
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 150.00		2 150.00	700.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	82 138.47	63 543.23	18 595.24	19 929.50
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	64 207.30		64 207.30	76 918.24
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES				
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	64 207.30		64 207.30	76 918.24
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	102 853.97		102 853.97	75 601.60
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 662.04		2 662.04	1 011.09
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	169 723.31		169 723.31	153 530.93
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	251 861.78	63 543.23	188 318.55	173 460.43

BILAN

Passif	31/12/2021 Montant	31.12.2020 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	93 122.37	87 174.70
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU		
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	1 996.36	5 947.67
SITUATION NETTE (1)	95 118.73	93 122.37
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 695.85	4 653.85
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	4 695.85	4 653.85
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	99 814.58	97 776.22
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES	13 288.00	6 968.00
PROVISIONS POUR CHARGES	9 225.00	6 501.00
TOTAL PROVISIONS (4)	22 513.00	13 469.00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		10 771.04
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	21 968.85	17 501.35
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	18 035.13	17 225.20
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	25 986.99	16 717.62
TOTAL DETTES (5)	65 990.97	62 215.21
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	188 318.55	173 460.43

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/2021 au 31/12/2021		31.12.2020
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	2 652.25		2 142.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	29 536.34		21 983.76
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		29 536.34	21 983.76
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	262 363.33		253 012.66
VERSEM. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		262 363.33	253 012.66
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	6 720.83		6 808.11
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	24 960.59		5 170.19
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		326 233.34	289 116.72
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES	1 023.04		819.27
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		110 756.75	75 145.25
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 402.00		3 767.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	146 461.08		143 373.67
CHARGES SOCIALES	41 188.01		39 291.91
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	6 430.00		5 381.02
DOTATIONS AUX PROVISIONS	15 545.00		13 469.00
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	814.21		646.12
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		325 620.09	281 893.24
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		613.25	7 223.48

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2021 au 31/12/2021		31.12.2020
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	251.11		319.14
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		251.11	319.14
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		251.11	319.14
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION			447.62
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 528.00		1 793.82
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		1 528.00	2 241.44
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	396.00		3 836.39
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		396.00	3 836.39
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		1 132.00	-1 594.95

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2021 au 31/12/2021		31.12.2020
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		328 012.45	291 677.30
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		326 016.09	285 729.63
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		1 996.36	5 947.67
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	3 463.82		3 161.03
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		3 463.82	3 161.03
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE	3 463.82		3 161.03
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		3 463.82	3 161.03